

2012 Février

LOGEMENT : Aides recentrées

PTZ +, c'est fini dans l'ancien

Le prêt à taux zéro (PTZ +) est supprimé pour les acquisitions d'un logement ancien. Ce crédit remboursable sans intérêt est désormais réservé à l'acquisition de biens immobiliers neufs. Exception: les locataires en HLM peuvent y recourir en vue d'acheter l'appartement ou la maison qu'ils occupent.

Taxation des loyers abusifs des chambres de bonne

Une nouvelle taxe est créée pour sanctionner les bailleurs de chambres de bonne pratiquant un loyer prohibitif. Elle s'appliquera sur les logements meublés ou non meublés loués pour une durée minimale de neuf mois et dont la surface habitable est inférieure ou égale à 14 m² lorsque le loyer mensuel, charges non comprises, excédera un montant fixé par décret (entre 30 et 45 € par m² de surface habitable). Le taux de cet impôt s'échelonne de 10 à 40 % selon l'importance du loyer.